

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

DÉCISION

numéro
CCDC_250228_024

portant sur

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION RADIO LODÈVE POUR L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION AUPRÈS DE LA POPULATION DU TERRITOIRE POUR L'ANNÉE 2025

Le Président de la communauté de communes Lodévois et Larzac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier les articles 5211-2, 5211-10 et l'article L.2122-22 dont l'alinéa 24°,

VU la délibération n°CC_230704_16 du Conseil communautaire du 4 juillet 2023 par laquelle le Conseil communautaire délègue au Président la prise de décision prévue aux articles du CGCT susvisés,

CONSIDÉRANT que le territoire Lodévois et Larzac fait partie du bassin d'audience de Radio Lodève, radio associative locale,

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Communauté de communes d'informer les habitants du territoire de ses services, actions et événements et de soutenir les missions des associations locales,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : De valider la convention de partenariat avec l'association Radio Lodève, permettant la réalisation de vingt émissions d'une durée de trente minutes sur l'année 2025,

- **ARTICLE 2** : De préciser que les droits, obligations et conditions financières de chacune des parties sont définis dans la convention annexée à la présente décision,

- **ARTICLE 3** : D'imputer la dépense correspondante d'un montant de dix-mille euros au budget principal, chapitre 11, article 6231,

- **ARTICLE 4** : De dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur, notifié aux tiers concernés et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20250228-lmc115901-AR-1-
1

Date de télétransmission : 28/02/25
Date de publication : 06/03/2025
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Fait à Lodève, le vingt huit fevrier deux mille vingt-cinq,

Le Président
Jean-Luc REQUI



CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE :

La Communauté de communes Lodévois et Larzac, sise 1 place Francis Morand 34700 LODEVE et représentée par le Président Jean-Luc REQUI, d'une part,

ET :

L'Association Radio Lodève, sise 3 rue Eugène Taly 34700 LODEVE et représentée par le Président Alexis JEANJACQUES, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

L'association Radio Lodève s'engage à réaliser pour la Communauté de communes Lodévois et Larzac, une série de 20 émissions d'une durée de 30 minutes, diffusées en direct ou en différé, le 2^{ème} et 3^{ème} vendredi de chaque mois à 13h et rediffusées le jour même à 19h30 ainsi que le samedi suivant à 12h. Les émissions sont encadrées par un des journalistes de Radio Lodève. En juillet et en août pour les deux mois d'été, une rediffusion de quatre émissions choisies par la Communauté de communes sera réalisée.

ARTICLE 2 :

La Communauté de communes Lodévois et Larzac aura le choix de sélectionner les thèmes qui seront abordés dans chaque émission et s'engage à trouver les différents intervenants pour chaque émission.

ARTICLE 3 :

L'association Radio Lodève réalisera un message pour annoncer chaque émission qui sera diffusé sur ses ondes, durant la semaine qui précède chaque émission.

ARTICLE 4 :

La Communauté de communes Lodévois et Larzac devra communiquer le thème et les intervenants prévus pour chaque émission, une semaine avant l'émission afin de pouvoir réaliser le message de promotion.

ARTICLE 5 :

L'Association Radio Lodève s'engage à réaliser la série des 20 émissions pour un montant total de 10 000,00 €.

ARTICLE 6 :

La Communauté de communes Lodévois et Larzac s'engage à régler mensuellement, les différentes émissions, à réception de facture, soit 1 000,00 € par mois. Les factures seront expédiées après chaque diffusion.

ARTICLE 7 :

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2025 et jusqu'au 31 décembre 2025.

ARTICLE 8 :

La présente convention pourra être résiliée par l'une ou l'autre des deux parties en cas de non respects de leurs engagements réciproques et ce moyennant un préavis de un mois.

Fait à Lodève, le

Pour la Communauté de communes
Lodévois et Larzac
Le Président
Jean-Luc REQUI

Pour l'Association
Radio Lodève
Le Président
Alexis JEANJACQUES



1 Place Francis Morand 34700 Lodève

PARTENARIAT 2024
ATTESTATION et BILAN des EMISSIONS réalisées en 2024
par
Radio Lodève
avec
La Communauté de Communes Lodévois & Larzac

ATTESTATION

Je soussigné Jean-Luc Requi, président de la Communauté de Communes Lodévois et Larzac atteste que durant l'année 2024, Radio Lodève a réalisé et diffusé les émissions suivantes :

Emission du 12 janvier : **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal** et programme d'intérêt général porté par le département avec Valérie Rouveiol, vice-présidente à la politique de l'habitat et du logement, Anissa Yousfi, chargée de mission habitat-logement-foncier, Amandine Planté chargée de mission urbanisme et planification et Fateh Tebbakha, chef de projet pour Soliha (opérateur du PIG).

Emission du 19 janvier : **Les Dimanches du Patrimoine et la saison Résurgence** : Prune Gasnault, cheffe de projet Patrimoine, Murielle Dambreville, guide conférencière et Vincent Courteaux, habitant de Celles et Ingrid Hamain, membre de l'équipe culturelle, présente deux spectacles de la Compagnie Gérard Gérard dans le cadre de la saison Résurgence.

Emission du 10 février : **Culture et Patrimoine** avec Jean-Marc Sauvier, vice-président à la culture et au patrimoine, Auriane Michel médiatrice au musée et guide-conférencière et Ingrid Hamain de Résurgence.

Emission du 17 février : Présentation et actualité du **service Développement Economique** avec le vice-président Frédéric Roig et la directrice Françoise Pasquier.

Emission du 8 mars : **Tourisme et culture**

Office de Tourisme, journées « Portes ouvertes » dans le cadre de la deuxième édition de la Semaine des métiers du tourisme avec Emilie Debray de l'office de Tourisme
Exposition d'Alain Desprès au Cellier des Chanoines à Lodève « 25 ans de dialogues intimes avec les pierres » du 7 mars au 7 avril 2024. Alain Desprès et Jean-Marc Sauvier vice-président délégué à la Culture, au Patrimoine et aux Métiers d'Arts.

Emission du 15 mars : **Mécénat** avec la participation de Jean-Louis Requi président de la Communauté de Communes Lodévois et Larzac, David Bosc vice-président aux Finances, Fadelha Benammar Koly vice-présidente au Tourisme et au Musée et Françoise Pasquier directrice du pôle Attractivité.

Emission du 19 avril :

- **Saison Touristique**, lancement et enjeux avec Fadelha Benammar-Koly, vice-présidente au tourisme et la directrice de l'OT Julie Solignac.
- Présentations des prochains spectacles de la **saison Résurgence** avec Ingrid Hamain.

Emission du 26 avril :

- **Journées Européennes du Patrimoine** : Appel à participation avec Prune Gasnault, animatrice du patrimoine.
- **Dimanches du Patrimoine**
- Bilan du weekend inaugural du **chantier de la cathédrale Saint-Fulcran** de Lodève

Emission du 10 mai : Deuxième édition du **Forum des Métiers de la Défense et de la Sécurité** : le maire du Bosc et vice-président de la CCLL, Jérôme Vallat, nous présente l'évènement prévu pour le samedi 25 mai 2024.

Emission du 17 mai : **Journées européennes de l'archéologie**, pour les 15 et 16 juin, avec Jean-Marc Sauvier, vice-président délégué au patrimoine à la CCLL, Prune Gasnault, animatrice du patrimoine pour la CCLL, et Simon Lespine, service civique au syndicat mixte du Grand Site de Navacelles.

Emission du 14 juin : Présentation du nouveau **guide estival des animations et activités** en Lodévois et Larzac avec Fadelha Benammar-Koly, vice-présidente au tourisme et au musée, Jean-

Marc Sauvier, vice-président au patrimoine et à la culture, Prune Gasnault, animatrice du patrimoine et Nadège Tarrolle, en charge de l'accueil des publics au musée et au patrimoine

Emission du 21 juin : **Marchés de Producteur de Pays en Lodévois et Larzac** pour l'été à Lodève, Le Caylar, Soubès et Saint-Maurice-Navacelles avec Hélène Durand, animatrice à l'office de commerce, de l'artisanat et de l'agriculture du Lodévois et Larzac, et Maxime Maillot, conseiller en circuit court et valorisation des produits agricoles pour la chambre d'Agriculture de l'Hérault.

Emission du 6 septembre : Présentation de la **nouvelle Saison Résurgence**, saison des Arts Vivants en Lodévois Larzac avec Ingrid Hamain

Emission du 13 septembre : Présentation des **Journées Européennes du Patrimoine** en Lodévois et Larzac des 20, 21 et 22 septembre avec Prune Gasnault, animatrice du Patrimoine, Loïc Ducarme, responsable d'unité pour le Géoparc Terre d'Hérault et Cédric Ghestem, urban sketchers.

Emission du 11 octobre : **Permis de Louer**, avec Valérie Rouveirol, vice-présidente à l'habitat et à l'urbanisme, Valentine Sueur, chargée de mission habitat et Vincent Laval du cabinet Urbanis.

Emission du 18 octobre : **Exposition de Georges Brillon** « Le sentiment de la nature » au Cellier des Chanoines avec le peintre Georges Brillon et Jean-Marc Sauvier vice-président au patrimoine et à la culture.

Emission du 8 novembre : **Saison Résurgence** présentation des spectacles de la saison avec Ingrid Hamain et présentation de sa remplaçante Fanny Enjalbert.

Emission du 15 novembre : **Le Salon des Artisans Créateurs de Lodève** avec Jean-Marc Sauvier, Vice-président délégué aux métiers d'arts, Hélène Durand, animatrice de l'office du commerce et de l'artisanat, Elisabeth Baillon, invité d'honneur, Elvie Wilderink Baars, de l'association Le Geste et la Matière, et Darédo du collectif d'artistes qui exposent au cellier des Chanoines.

Emission du 13 décembre : Présentation **des animations de Noël sur le territoire et au Musée** avec Nadège Tarrolle du musée et Delphine Fauvernier de l'office de Tourisme.

Emission du 20 décembre : **Budget 2025** avec le président Jean-Luc Requi et le vice-délégué aux finances David Bosc.

président nt aux pré

Fait à Lodève le 20 janvier 2025

Jean-Luc Requi

Président de la Communauté de Communes Lodévois Larzac

Signature et cachet



1 Place Francis Morand 34700 Lodève

BILAN

Nombre d'émissions réalisées : **20 émissions**

Durée de chaque émission : **30 minutes**

Période : **Emission bi-mensuelle**

Nombre de diffusion : **3 diffusions** (2^{ème} et 3^{ème} vendredi de chaque mois à 13h et 19h30 ainsi que le samedi suivant à 12h)

Thèmes abordés :

- ✓ **Développement Economique**
- ✓ **Habitat, Urbanisme**
- ✓ **Patrimoine**
- ✓ **Tourisme**
- ✓ **Culture**

Intervenants mobilisés par la radio : **2 (1 journaliste et 1 technicien)**

Fait à Lodève le 20 janvier 2025

Jean-Luc Requi
Président de la Communauté de Communes Lodévois Larzac
Signature et cachet